

☎ 05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

www.snuteffsu.fr

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression
N'hésitez pas à nous solliciter, le SNU posera vos questions et réclamations

Horoquartz

JSO : une RTT a été retirée automatiquement et « mise de côté », afin d'anticiper le dépôt de la journée de solidarité. Cette RTT sera re-créditée si l'agent pose de la récupération horaire d'ici le 31/10. Le SNU a dénoncé cette entorse à l'accord OATT qui dit que la JSO doit être posée par l'agent avant le 1/11 soit via une RTT, soit via 7h de crédit.

Le SNU demande à la Direction de créditer à nouveau cette RTT pour chaque agent.

La Direction répond avoir découvert la situation et renvoi à un paramétrage national...

Absence exceptionnelle: lors du précédent mouvement de grève, des agents/parents ont trouvé des écoles fermées ou sans mode de garde. Ces agents n'ont donc pu aller travailler.

Le SNU a demandé à la Direction de rappeler aux ELD la possibilité de dépôt d'une absence exceptionnelle pour garde d'enfant (avec une attestation sur l'honneur) et de régulariser les situations où l'agent a dû déposer un congé.

La Direction répond : ok si l'agent récupère un justificatif de la direction de l'école.

Déplacement et temps d'attente: lorsqu'un agent doit utiliser l'avion ou le train pour un déplacement, il doit calculer son temps de déplacement en ajoutant un temps d'attente :

- A l'aéroport : selon la recommandation de la compagnie
- A la gare : selon la recommandation de la SNCF

Télétravail : De plus en plus d'agents en télétravail se voient contraints de ramener leurs PC hors temps de travail. Afin que les agences puissent fonctionner correctement. Cette situation s'amplifiera avec l'enlèvement automatique des UC lors de la seconde vague de télétravail.

Réponse : l'agent n'a pas à ramener son PC, ce n'est pas une directive DR.

Formation GDD : Les modules de formation ont été retravaillés avec le campus sud-est, les besoins sur chaque DT ont été recensés. 26 agents, en Occitanie, sont à former + ceux qui vont s'ajouter à l'issue des 29 postes gdd diffusés en avril. Le premier module « initial » de formation démarre le 14 mai

Plafond d'emploi et vision comptable de la politique RH

CDD CSP: le SNU a demandé si un agent CDI partant en mission CSP était remplacé par un CDD à hauteur de son temps de mission. Par exemple : mission de 12 mois donc un CDD de 12 mois. Autre exemple : 2 CDI en mission CSP donc 2 CDD.

La Direction répond qu'il n'y a pas de systématisme, qu'un budget est alloué et que le DAPE doit faire la demande. Mais la durée du CDD peut être inférieure à celle de la mission.

Le SNU a dénoncé cette gestion comptable des remplacements qui ne compense pas la durée des missions et met donc en difficulté certains sites.

Lannemezan : le SNU alerte la Direction sur la dégradation des conditions de travail et sur la difficulté à rendre un service de qualité. Il demande à la Direction de prendre en compte la situation tendue de ce site concernant notamment les effectifs CDDE (un départ prochain à la retraite, une absence maladie de 4 mois, un congé maternité à venir...).

La Direction répond plafond d'emploi. Mais la DT reste vigilante et en appui à l'ELD...

La CEPIERE : suite à un courrier du collectif, la Direction s'est rendue sur le site et a annoncé aux agents pour la BDE actuelle 1 poste GDD, 2 postes CDDE et 1 poste CDE, en plus de la titularisation du contrat d'avenir. Bilan : 1 poste GDD et 1 poste CDDE...

Le SNU a dénoncé les promesses non tenues et a demandé l'ajout des postes attendus dans la BDE !

Réponse : plafond d'emploi mais s'engage à diffuser 2 postes dans la BDE de juillet. L'engagement sera-t-il tenu ?

La réponse systématique de la direction depuis la dénonciation de l'accord Graulhet et l'obligation imposée par la loi de finances de réduire les effectifs est que les remplacements ne se font plus poste par poste mais que les DT procèdent à des arbitrages après une étude globale. Ce qui est plus inquiétant, c'est le constat fait par la DG, de gains de productivité et d'une baisse du chômage qui associé à la trajectoire budgétaire 2019-2022, ne contribue pas à nous rassurer sur le maintien des effectifs.

Services civiques : Pôle Emploi n'a pas prévu d'accompagnement au projet professionnel pour ces jeunes alors que les organismes d'accueil doivent dispenser aux volontaires cet accompagnement !!
Le SNU dénonce ce non engagement de Pôle Emploi à l'heure du CEP et des belles annonces !

Délégué-es du personnel du 13 avril 2018

☎05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

www.snuteffsu.fr

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

Alerte Cahors

Le SNU a alerté la Direction sur la situation RH de ce site :

- OPERA donne – 3,2 agents (- 0,1 en novembre 2016)
- 3 départs à la retraite d'ici juin 2018
- 2 CDI en mission CSP 24 mois compensés par 2 CDD de 17 mois donc un déficit de 7 mois CDD
- La MRS perd un poste, 1 seul agent compose « l'équipe »
- L'équipe CDE composée de 4 agents au lieu des 5 prévus
- PAG géré par un seul agent aujourd'hui au lieu des 3 prévus
- 2 absences longues durées non remplacées
- Une équipe GDD composée de 7 agents effectifs sur les 10 prévus

Ce constat objectif a des répercussions individuelles et collectives au travail : des portefeuilles surchargés (500 en suivi, 260 en guidé et 120 en renforcé en moyenne), des compteurs HQ à 15h pour de nombreux agents et membres de l'ELD, pas de réunions d'équipe, le sentiment de rendre un service dégradé, des tensions qui apparaissent et de nombreux arrêts maladie...

Le SNU a interrogé la Direction sur sa volonté ou pas de réduire les risques sur la santé mentale et physique des agents de ce site, de permettre à ces agents de TRAVAILLER.

La Direction répond plafond d'emploi et arbitrages, même si elle a rajouté un second poste dans BDE. Pour la DT, concernant CAHORS, il n'y a pas de sujet.

Le SNU demande des renforts en urgence CDDE, GDD, CDE et PAG. Le plafond d'emploi ne peut pas être la seule réponse apportée face à un tel constat !!

Courrier non promotion :

Le SNU déplore la lenteur des réponses de la Direction aux courriers des agents pour non promotion.

Le SNU rappelle que la date butoir pour effectuer son recours sur la classification actuelle est le 30 avril, même si les agents peuvent si les agents peuvent transmettre leur recours à la CPNC 39 avant réception de ce courrier. La Direction s'engage à accélérer le rythme des réponses et à étudier les cas remontés.

Donc n'hésitez pas à nous/leur transmettre votre situation !!



CET agents publics

- **CET monétisable** : le SNU demande une revalorisation du montant brut de l'indemnisation forfaitaires des jours CET épargnés, non mis à jour depuis 2009. La Direction répond de voir cela au niveau national...
- **CET et courrier** : le SNU demande que les agents publics continuent à recevoir un courrier leur signifiant le nombre de jours disponible dans leur CET, tel que le prévoit l'instruction relative au CET. La Direction répond que les infos sont dans HQ.
Mais pourquoi n'en a-t-elle pas informés les agents ?

Pour toute question, contacter son gestionnaire de site.

Formateurs occasionnels

Les formateurs nous alertent quant aux impacts sur leur vie personnelle et leur santé des déplacements très importants générés par des lieux de formations très éloignés de leur bassin de vie ou de travail, du fait de l'organisation interrégionale du Campus.

Certaines conséquences, telles des absences de formateurs pour certaines formations, des absences de dernière minute sans possibilité de remplacement, ont des impacts aussi pour les agents en formation non informés de ces situations.

Le SNU demande la création d'équipes territoriales de formateurs occasionnels, afin de palier à ces difficultés.



Pour info, il n'y a pas de sélection interne de formateurs occasionnels pour le moment, mais ne pas hésiter à le notifier si souhait de le devenir dans votre EPA